

Installateur en équipement électrique (BTM)

RNCP35532 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	255, 255s
Formacode(s)	24049, 24016
Code(s) ROME	H2603
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/04/2021
Date d'échéance	19/04/2026

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS GESTION CFA CENTRE-ALSACE	34396437500012	Former
CFA ACADEMIQUE DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG	18671553800044	Former
CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE	18670223900093	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'installateur en équipements électriques (BTM) est un ouvrier qualifié appelé à devenir Chef de chantier ou Chef d'équipe. Cette fonction d'encadrement peut être prise en charge à court (dès l'obtention du titre) ou moyen (de 3 à 5 années d'expérience) terme, en fonction de l'entreprise au sein de laquelle évolue le titulaire de la certification et des dispositions dont il atteste, que ce soit au plan technique et/ou relationnel.

Il est à la fois capable de :

- préparer leur intervention à travers l'étude du cahier des charges et des documents techniques du chantier, - exécuter, et faire exécuter, le chantier, tout en assurant le suivi et le contrôle technique dudit chantier, - clôturer ce même chantier, en s'assurant de la conformité des travaux réalisés, - réaliser les interventions de maintenance préventive ou de dépannage - développer l'activité de l'entreprise

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités visés par la certification sont :

- la prise en compte de la demande du commanditaire,
- la préparation du chantier avant son lancement,
- la conduite du chantier,
- la réalisation des opérations d'installation d'équipement électrique,
- la réalisation des interventions de maintenance et de dépannage,
- la participation au développement de l'offre de l'entreprise,
- la gestion de la relation client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Évaluer la qualité d'un nouveau produit ou service en amont de sa commercialisation
- Analyser la demande du client/commanditaire
- Définir les opérations d'installation ou de maintenance électrique à appliquer
- Compléter le dossier technique afférent au chantier
- Planifier les grandes étapes du chantier - Préparer les équipes en charge du projet
- Participer à la conduite du chantier avec le client
- Appliquer les règles de sécurité et d'hygiène sur le site
- Mettre en œuvre les consignes de sécurité
- Procéder à l'installation d'équipements électriques
- Réaliser la mise en service de l'installation ou de l'équipement électrique
- Analyser les dysfonctionnements présents sur une installation ou un équipement électrique
- Réaliser des interventions de maintenance préventive ou de dépannage sur des installations ou des équipements électriques
- Rédiger un rapport d'intervention
- Adapter les produits et services proposés par l'entreprise
- Évaluer la qualité d'un nouveau produit ou service en amont de sa commercialisation
- Recueillir les besoins du client
- Conseiller le client sur les possibilités techniques et/ou technologiques
- Renseigner le client sur la durabilité des installations et des équipements électriques
- Informer le client des différentes modalités et facilités de paiement

Blocs de compétences

RNCP35532BC01 — Préparer et organiser le chantier d'installation d'équipements électriques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser la demande du client/commanditaire en s'appuyant sur le cahier des charges et les documents techniques afférents au projet afin de déterminer son cadre et ses attendus.
- Définir les opérations d'installation ou de maintenance électrique à appliquer dans le cadre du projet en interprétant les plans et schémas associés afin de déterminer la nature des travaux à réaliser et les ressources nécessaires à sa réalisation.
- Compléter le dossier technique afférent au chantier en indiquant les informations requises et en complétant les schémas et plans associés afin de déterminer les solutions technologiques les plus appropriées.
- Planifier les grandes étapes du chantier en lien avec les parties prenantes du projet afin de d'optimiser son bon déploiement.
- Préparer les équipes en charge du projet en vérifiant leurs habilitations électriques et leur port d'EPI ainsi qu'en leur communiquant les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre afin qu'elles soient opérationnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle N°1

Étude de cas N°1 et N°2

RNCP35532BC02 — Réaliser et suivre les travaux d'installation d'équipements électriques, et les opérations de maintenance et de dépannage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Participer à la conduite du chantier avec le client en analysant les composantes du site (lieu de stockage du matériel, limites d'intervention, interlocuteurs...) et les risques liés dans le but de vérifier la concordance entre l'étude technique préalablement réalisée et la réalité du terrain.
- Appliquer les règles de sécurité et d'hygiène sur le site en faisant respecter les prescriptions de sécurité (port des EPI) et les normes associées (NFC 14-100, 15-100, 18-510) afin de préserver l'intégrité physique des collaborateurs.
- Mettre en œuvre les consignes de sécurité nécessaires au travail hors tension et au voisinage d'ouvrages électriques sous tension (BTA) afin de prévenir tout risque d'électrocution.
- Procéder à l'installation d'équipements électriques en suivant minutieusement le plan d'exécution fourni en amont afin d'implanter la solution client.
- Réaliser la mise en service de l'installation ou de l'équipement électrique en contrôlant la valeur de tension, le serrage des vis et en programmant les appareils de commande afin de le faire fonctionner en toute sécurité.

- Analyser les dysfonctionnements présents sur une installation ou un équipement électrique en analysant le mode de fonctionnement du système afin de proposer des solutions techniques
- Réaliser des interventions de maintenance préventive ou de dépannage sur des installations ou des équipements électriques en respectant les prescriptions de la NFC 18-510 afin d'anticiper d'éventuels risques et dysfonctionnements.
- Rédiger un rapport d'intervention en précisant les actions qui ont été opérées en vue de la facturation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

le dossier professionnel

une épreuve orale

mise en situation professionnelle N°2, 3 et 4

étude de cas N°3

RNCP35532BC03 — Participer au développement et à la gestion de l'activité de l'entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

- Adapter les produits et services proposés par l'entreprise en élaborant une veille concurrentielle et en analysant les retours clients de manière à répondre aux évolutions du marché et aux attentes des acheteurs.
- Définir les produits additionnels à mettre en vente en identifiant les besoins annexes et complémentaires à l'offre initiale afin de développer le panier moyen du client
- Évaluer la qualité d'un nouveau produit ou service en amont de sa commercialisation en se basant sur des critères qualitatifs et quantitatifs afin de tester sa pertinence et fiabilité lors de sa mise en œuvre et ainsi garantir un livrable optimum.
- Recueillir les besoins du client en le questionnant sur son activité professionnelle et sa problématique dans le but d'identifier les produits ou services électriques adéquats.
- Conseiller le client sur les possibilités techniques et/ou technologiques qui s'offrent à lui en argumentant ses propos de faits factuels afin de le projeter dans un cas de figure concret
- Renseigner le client sur la durabilité des installations et des équipements électriques en précisant leurs limites et les alertes nécessitant une intervention de maintenance/dépannage afin de permettre à l'acheteur d'anticiper les changements à réaliser et les éventuels risques.
- Informer le client des différentes modalités et facilités de paiement, au regard de la politique de règlement en place au sein de l'entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle N°5

Étude de cas N°4

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur du bâtiment

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Installateur en équipements électriques / électricien

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 949 €

Familles professionnelles (FAP)	C0X30 — Ouvriers de l'électricité et de l'électronique · tension 5/5 (Très élevée) C2X70 — Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 261
Jugés difficiles à recruter	54 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	C0X30 — Ouvriers de l'électricité et de l'électronique C2X70 — Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau 3 dans le secteur d'activité. En l'absence de l'un de ces diplômes le candidat doit justifier d'une pratique professionnelle dans le secteur d'activité d'une durée minimale de 3 ans (hors temps d'apprentissage).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Un jury d'examen est composé de 5 à 6 membres, avec dans le détail :

- 2 représentants de la profession chefs d'entreprise titulaires du Brevet de Maîtrise,
- 1 professionnel salarié au moins titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4 du secteur professionnel,
- 1 Formateur du domaine professionnel et 1 ou 2 Formateurs des domaines généraux/transverses.

Les membres extérieurs sont les représentants de la profession (artisans et salariés), soit au minimum 50 % du jury.

La représentation professionnelle (employeurs et salariés) équivaut au moins à 50 % du jury.

Ces 50 % sont constitués pour 2/3 d'employeurs, pour 1/3 de salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- 2 représentants de la profession chefs d'entreprise titulaires du Brevet de Maîtrise,
- 1 professionnel salarié au moins titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4 du secteur professionnel,
- 1 Formateur du domaine professionnel et 1 ou 2 Formateurs des domaines généraux/transverses.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Un jury d'examen est composé de 5 à 6 membres, avec dans le détail :

- 2 représentants de la profession chefs d'entreprise titulaires du Brevet de Maîtrise,
- 1 professionnel salarié au moins titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4 du secteur professionnel,
- 1 Formateur du domaine professionnel et 1 ou 2 Formateurs des domaines généraux/transverses.

Les membres extérieurs sont les représentants de la profession (artisans et salariés), soit au minimum 50 % du jury.

La représentation professionnelle (employeurs et salariés) équivaut au moins à 50 % du jury.

Ces 50 % sont constitués pour 2/3 d'employeurs, pour 1/3 de salariés.

COMPOSITION DU JURY — VAE

- 1 représentant professionnel Chef d'entreprise,
- 1 représentant professionnel salarié,
- 1 Formateur généraliste,
- 1 Formateur professionnel.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 722 €
Selon la branche	5 040 € – 6 750 €
Prise en charge	Branches concernées
6 722 €	Valeur par défaut · 210 branches
6 750 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
5 850 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
5 040 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics

Base légale

Date de décision	19/04/2021
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/04/2026

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	18	0	100 %	88 %
2017	16	0	100 %	79 %
2016	14	0	100 %	79 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP4633

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP42615

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.artisanat.fr

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35532/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	1
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).